

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**Sauf accord préalable explicite, les clauses ci-dessous prévalent sur toutes autres conditions.**

## 1. Définition des prix :

- Tous nos prix s'entendent nets, hors taxes, franco de port et d'emballage.
- Lorsque les devis auront été établis dans une devise autre que l'EURO, une clause d'indexation sera appliquée, sauf stipulation contraire acceptée au moment de la commande.
- Achats en franchise de TVA : une attestation visée par les autorités compétentes devra impérativement nous être fournie.

## 2. Commandes.

- Toute commande doit nous être notifiée par lettre ou télécopie avec le nom et la signature de l'acheteur.
- Nous acceptons la prise d'un numéro de commande par téléphone ou E-mail, à la condition expresse que la commande nous soit confirmé conformément à l'alinéa ci-dessus dans les plus bref délais.
- toute annulation de commande fera l'objet de la facturation d'une pénalité de 50 % du montant du matériel restant à livrer au moment de l'annulation, sauf disposition contraire prévue sur notre devis.

## 3. Livraison.

- Le délai de livraison court de la date de réception de commande à la date d'expédition de nos locaux. Sauf instructions contraires, il sera procédé, le cas échéant, à des livraisons et des facturations partielles.
- Nous n'assumons aucune responsabilité pour tout retard de livraison dû à un cas de force majeure, ou à un blocage des expéditions de notre fait en raison de paiements qui ne nous seraient pas parvenus aux dates prévues.
- Sauf stipulations contraires et explicites dans la commande ou le marché, aucune pénalité de retard ne pourra nous être réclamée.

## 4. Clause de réserve de propriété.

- Le transfert des risques à lieu à la livraison, le transfert de propriété après paiement intégral du prix (loi 80-335 du 12 mai 1980).

## 5. Conditions de paiement.

- Modes de paiement accepté : virement bancaires, chèque, traite, pour les EURO, transfert bancaire pour les autres devises.
- Règlement à 30 jours nets date de facture.
- Pénalités de retard : taux BCE Refi +7 % l'an, sauf stipulation contraire.

## 6. Conditions de garantie.

- Ce sont celles définies par nos fournisseurs, sous réserve d'une utilisation des produits conforme à leur objet et du suivi des préconisations du fabricant.
- La vérification de la conformité fonctionnelle du matériel devra être vérifiée par le client dans les meilleurs délais suivant la livraison, VERSYS Sarl n'effectuant qu'un contrôle formel.
- Toute ouverture ou tentative d'ouverture d'un composant par le client annule la garantie.
- Les réparations éventuelles seront effectuées exclusivement par nos fournisseurs.
- VERSYS Sarl, se chargera du suivi administratif du service après-vente.
- Les réparations hors garanties seront effectuées après accord écrit du client (bon de commande).

## 7. Clause attributive de compétences.

- Le Tribunal de Commerce d'EVRY est seul habilité à régler tout litige relatif à l'activité commerciale de VERSYS Sarl.